

DE LA MEDIATISATION DU PLAGIAT : FIGURES ET DISCOURS**Un rabbin, un écrivain, une journaliste et un politique dans les filets des médias numériques français (2010-2015)**

DOUYERE David, GOMEZ-MEJIA Gustavo, NICEY Jérémie, RICAUD Pascal, SOURISCE Nicolas
Prim, Université de Tours, École publique de journalisme de Tours, France

david.douyere@univ-tours.fr, gustavo.gomez-mejia@univ-tours.fr, jeremie.nicey@univ-tours.fr,
pascal.ricaud@univ-tours.fr, nicolas.sourisce@univ-tours.fr

***Résumé :** L'analyse des discours médiatiques sur des figures désignées comme plagiaires fait apparaître des constantes du récit de dénonciation, une atteinte au symbolique, lésé dans cet acte, et la mobilisation du numérique, comme heuristique et comme preuve. Le traitement médiatique des cas de plagiat supposé du rabbin philosophe Gilles Bernheim, de l'homme politique allemand Karl Theodor zu Guttenberg, de la journaliste et universitaire Agnès Chauveau, de l'écrivain Michel Houellebecq montrent comment les médias numériques français se penchent sur le plagiat sans s'interroger sur l'écriture et la reprise mais seulement pour faire vaciller le sens des valeurs et inquiéter collectivement le goût de la vérité. Formant ces « affaires », ils se montrent investigateurs, agrégeant et enrôlant les internautes dans une démarche de dénonciation et de probation collective.*

Mots-clefs : Plagiat, médias, numérique, symbolique.

***Abstract:** The analysis of media discourses on figures designated as plagiarists reveals constants of the narrative of denunciation, an attack on the symbolic, injured in this act, and the mobilization of the digital, as heuristic and as proof. The media treatment of cases of alleged plagiarism of philosopher Rabbi Gilles Bernheim, German politician Karl Theodor zu Guttenberg, journalist and academic Agnès Chauveau, writer Michel Houellebecq show how French digital media are looking at plagiarism without questioning the writing and the recovery but only to make the meaning of the values waver and collectively worry the taste of the truth. Forming these "cases", they are investigators, aggregating and enlisting Internet users in a process of denunciation and collective probation.*

Keywords: Plagiarism, media, digital, symbolic.

* * *

Le plagiat n'est pas seulement décelé par un érudit obscur, un auteur jaloux, un justicier en ligne ou un universitaire abusé : il l'est aussi par les médias, quand ceux-ci, inquisiteurs, décèlent une faille dans l'auctorialité textuelle et forment une figure de ce plagiaire supposé, souvent renommé, ouvrant une polémique (Kotowska, 2012) qu'ils alimentent. Un récit de la faute et de la destitution se met alors en place, faisant « affaire » (Offenstadt, Van Damme, 2007), et enflure médiatique. L'événement de la faute, ainsi constitué, circule alors dans les médias, encore plus largement. Inscrit dans une réflexion sur les médiations et les médiatisations, cet article, issu d'une recherche collective, se propose d'analyser les discours et de faire émerger les figures lors d'« affaires » de plagiat médiatiquement constituées/accompagnées : par les récits, par la dimension symbolique mise en jeu, par la scène numérique (collaborative et probatrice) que ces attentions révèlent. Il se propose, sur la période 2010-2015, d'analyser librement quatre cas de plagiat de forte visibilité publicisés par des médias en ligne français (20Minutes.fr, Arrêt sur images, Bibliobs, HuffingtonPost.fr, LeFigaro.fr, L'Express.fr, LeMonde.fr, LePoint.fr, Libération.fr, Marianne.fr,

Metronews.fr, Rue89.com, Slate.fr, Vanity Fair) : Gilles Bernheim, Karl Theodor zu Guttenberg, Agnès Chauveau, Michel Houellebecq. La méthode a été itérative et heuristique : un moteur de recherche a guidé nos investigations, qui dépendent donc d'abord de son indexation et de son classement algorithmique, avant que de les contourner par des recherches affinées. Cette étude ne peut donc prétendre à former une analyse exhaustive et structurée des occurrences du traitement de cas plagiaires dans la presse française, mais se veut un chemin suggestif et interprétatif à travers ces références. La méthode est citationnelle plus que lexicale. Nous ne nous livrons pas ici à une analyse de discours au sens méthodologique et disciplinaire du terme, mais à des relevés soumis à commentaire, pour essayer de dégager des figures et des formes récurrentes de ce traitement médiatique du plagiat et de comprendre la logique du dispositif de publicisation du plagiat. Une approche narrative du médiatique (Lits, 2008), une sémiologie du texte (Souchier, 1998) sous-tendent ces approches.

Nous n'indiquerons pas au préalable « les faits » allégués, car il n'y a pas de faits préalables au discours médiatique : ce sont précisément les médias qui de leur discours forment « les faits » que les citoyens tiennent pour vrais (ou non), discutent sur les réseaux sociaux. L'enquête sur les faits relève de la justice, ou de la réglementation interne des institutions concernées. Pour nous, ici, les faits font partie du discours. C'est la limite et l'intérêt de cette approche menée en sciences de l'information et de la communication (Olivesi, 2013 ; Ollivier, 2004) de se focaliser sur la construction socio-médiatique de l'événement, qui a bien sûr des effets sociaux (destitution, renoncement) et met en jeu des questions de pouvoir. Ces affaires, narrées dans des récits qui se tissent au fil des découvertes, évoquent des fautes morales dont la société, par l'intermédiaire des journalistes, se désole. Derrière le discours médiatique sur le plagiat, il y a donc une position morale (et déontologique) forte. Et un semblant : celui qui consiste à croire que « ceci n'aurait pas dû arriver ». Une naïveté feinte, initiale, permet le déroulé de l'histoire. Ici, le contraire d'un aveuglement (Douyère, 2012) se manifeste. Ou bien il s'agit d'un aveuglement par la pleine lumière médiatique.

Le récit médiatique des plagiat

Dès lors qu'il est traité par les médias, le plagiat fait l'objet d'une mise en récit. L'agencement narratif qu'opèrent les médias suit *a priori* trois temps ou épisodes attendus : la dénonciation, la réaction et enfin la sanction (ou la menace de sanction).

Le plagiat dans les médias : un récit séquencé

Dans « l'affaire Karl Theodor zu Guttenberg » (ci-après KTZG), on retrouve ces trois temps du récit médiatique. Le 17 février 2011 marque le premier acte de l'accusation (ex : « Allemagne : Le ministre de la Défense accusé de plagiat dans sa thèse de doctorat », dans *20Minutes.fr*)¹. Le lendemain c'est le temps des déclarations, d'une forme de désamorçage de ce qui peut se transformer en une « affaire », avec la réaction

¹ *20Minutes.fr*, « Allemagne : Le ministre de la Défense accusé de plagiat dans sa thèse de doctorat », 17/02/2011. URL : <https://www.20minutes.fr/monde/672397-20110217-monde-allemande-ministre-defense-accuse-plagiat-these-doctorat>, consulté le 22 octobre 2018.

de la Chancelière allemande qui convoque KTZG, contraint à renoncer à son titre de Docteur². Deux semaines plus tard la sanction tombe, ajoutant *in fine* à la perte du « titre » celle du poste et du statut de KTZG. *LeMonde.fr*³ titre : « Accusé de plagiat, le ministre de la défense allemand démissionne ».

Un séquençage identique apparaît dans le cas d'Agnès Chauveau, dont le principal dénonciateur est le site dirigé par le journaliste Daniel Schneidermann, *Arrêt sur images*. On distingue trois épisodes et un épilogue. Le 12 novembre 2014, l'article « L'avenir de la presse passe-t-il par le copier-coller ? » évoque un premier cas de supposées reprises dans une chronique pour le *HuffingtonPost*. Deuxième acte quatre jours plus tard : un « membre vigilant » de la communauté du site d'*Arrêt sur Images* fait découvrir trois autres cas de « copier-coller ». On établira enfin à l'aide du logiciel Plagiarism Checker⁴ que plus de 50% des chroniques d'Agnès Chauveau analysées reprennent des phrases d'autres médias non cités. Le troisième épisode est résumé dans ce titre de *L'Express.fr* le 21 janvier 2015 : « Plagiat : la directrice exécutive de l'école de journalisme de Sciences Po limogée ». Quant à l'épilogue, il s'agit de sa nomination comme conseillère à l'Institut national de l'audiovisuel (INA) avec ce titre sur le site de *l'Observatoire des journalistes et de l'information médiatique*, le 9 avril 2015 : « Virée de Sciences-Po pour plagiat, nommée conseillère à l'INA » et cette chute acerbe de l'article : « Dans les institutions publiques, la bonne conduite et la déontologie ne sont pas toujours nécessaires à l'ascension sociale ».

Notons que le principe du « copier-coller » répété à l'envi par *Arrêt sur Images*, clairement évoqué également dans le cas de l'écrivain Michel Houellebecq⁵, rend caduques certaines formes de défense, par exemple celles d'Agnès Chauveau d'avoir « oublié de citer certains papiers »⁶. L'usage du mot « copier-coller » ne renvoie pas seulement à l'idée d'une manipulation numérique ; il se généralise dans les articles traitant l'affaire, vient remplacer le mot « plagiat » et en quelque sorte le minore.

Dans le cas de Gilles Bernheim, la mise en récit s'apparente à un « feuilletonage » et à une course au *scoop* de la part de différents titres de presse même si les premières révélations sont distillées via un blog, *Strass de la philosophie*⁷ puis reprises dans un

² *L'Express.fr*, « Le ministre de la Défense allemand accusé de plagiat », 18/02/2018. URL : https://www.lexpress.fr/actualite/monde/europe/le-ministre-de-la-defense-allemand-accuse-de-plagiat_963990.html, consulté le 22 octobre 2018.

³ *LeMonde.fr*, 03/03/2011. URL : https://www.lemonde.fr/europe/article/2011/03/01/le-ministre-de-la-defense-allemand-a-demissionne_1486610_3214.html, consulté le 22 octobre 2018.

⁴ URL : <https://smallseotools.com/plagiarism-checker/>, consulté le 22 octobre 2018.

⁵ Michel Houellebecq, dont l'ouvrage *La Carte et le Territoire* (2010) contient, comme le repère le 1^{er} septembre 2010 le site *Slate.fr*, des copier-coller de notices *Wikipédia* (sur la mouche domestique, sur la ville de Beauvais...), du site du ministère de l'Intérieur (sur les commissaires de police) et d'un site spécialisé sur les hôtels (pour descriptif d'un hôtel à Arles).

⁶ *Arretsurimages.net*, en passant une vingtaine de ses chroniques au crible, montrera pourtant un résultat sans appel : sur « près de la moitié d'entre elles », « au moins une phrase (et le plus souvent deux ou trois) a été reprise telle quelle d'une source antérieure ». URL : <https://www.arretsurimages.net/articles/la-directrice-de-lecole-de-journalisme-de-sciences-po-serial-copieuse>, consulté le 22 octobre 2018.

⁷ URL : <http://strassdelaphilosophie.blogspot.com/2013/03/gilles-bernheim-ou-jean-francois-lyotard.html?showComment=1365660961276>, consulté le 22 octobre 2018.

autre blog, *Archéologie du « copier-coller »*⁸. Le 3 avril 2013, *LeMonde.fr* utilise, le premier, le terme de plagiat⁹. Un mois plus tard, nouveau rebondissement, donc nouvel épisode dans cette trame narrative : Gilles Bernheim, en sus, « est soupçonné de ne pas être agrégé de philosophie », titre le *HuffingtonPost.fr*¹⁰. En parallèle d'autres révélations de plagiat sortent dans la presse, notamment sur le site *Marianne.fr*. La séquence "sanction" arrive ensuite avec sa démission : « Les "pressions médiatiques" ont eu raison du Grand Rabbin Gilles Bernheim » (*LExpress.fr*, 11 avril 2013).

Des figures plagiaires construites en fonction de leur prégnance

Comme pour d'autres récits médiatiques, le thème du plagiat répond au « principe de prégnance [selon lequel] on saisit d'autant mieux la signification d'un événement qu'il s'intègre dans des systèmes de références déjà connus » (Charaudeau, 2000). Au stade de la dénonciation (*cf. supra*), le discours doit élaborer la figure du personnage accusé en tenant compte de son intégration dans un système connu, avec cette interrogation sur la pression que peuvent subir les médias eux-mêmes, dont celle, finalement très désincarnée, et surtout déinstitutionnalisée, des réseaux sociaux. Patrick Charaudeau relève trois facteurs exerçant une pression particulièrement forte sur les médias : « la prégnance de l'actualité, l'exercice du pouvoir politique, l'existence d'une concurrence féroce » (2003). Dans le cadre qui nous intéresse ici, le second facteur aura plus ou moins d'impact sur le traitement médiatique, selon la proximité du plagiaire avec le milieu politique. Le traitement médiatique des affaires de plagiat insiste sur les titres, les fonctions, la notoriété, les affiliations des plagiaires... mais aussi leurs trajectoires, leurs devenirs, leurs personnalités (avec assez souvent le souci d'incarner le plagiaire). Inversement, et contrairement à la couverture d'autres formes de faits divers, on ne parle pas ou peu des « victimes » (auteurs plagiés), et d'autant moins s'ils ne sont pas connus (doctorant, pigiste, journaliste...).

La figure d'Agnès Chauveau est particulière car médiatique elle-même et membre d'une corporation, celle des journalistes, qui la rend d'autant plus problématique à traiter par ses confrères. Elle est censée épouser un certain nombre de principes – d'ordre éthique, sinon déontologique – qui représentent le socle identitaire d'une profession et fondent un imaginaire partagé (Mathien, Pélissier, Rieffel, 2001) et plus ou moins idéalisé. Le procès en légitimité conduit par certains médias pourrait traduire un certain sentiment de trahison. Pour ses détracteurs ou dénonciateurs, Agnès Chauveau est ainsi moins (voire pas) présentée comme journaliste, chroniqueuse et productrice sur France Culture que comme « directrice exécutive de l'École de Journalisme de Sciences Po »¹¹. La tentative de la délégitimer en insistant sur ce « titre », exigeant une certaine

⁸ On peut retrouver une série d'articles sur cette « affaire » et bien d'autres sur le blog de Jean-Noël Darde. URL : <http://archeologie-copier-coller.com/?tag=gilles-bernheim>, consulté le 22 octobre 2018.

⁹ « Le grand rabbin Gilles Bernheim reconnaît avoir commis un plagiat ». URL : https://www.lemonde.fr/culture/article/2013/04/03/le-grand-rabbin-gilles-bernheim-reconnait-avoir-commis-un-plagiat_3152658_3246.html, consulté le 22 octobre 2018.

¹⁰ URL : https://www.huffingtonpost.fr/2013/04/06/apres-ses-aveux-de-plagiat-gilles-bernheim-rabbin-france-soupcon-pas-agrege-philosophie_n_3027191.html, consulté le 22 octobre 2018.

¹¹ *Le Monde.fr*, « Une affaire de plagiat agite la direction de l'école de journalisme de Sciences Po », 17 novembre 2014. URL : http://www.lemonde.fr/societe/article/2014/11/17/une-affaire-de-plagiat-agite-sciences-po_4524793_3224.html, consulté le 22 octobre 2018.

exemplarité, peut traduire un certain ressentiment chez les lecteurs, en même temps qu'il peut le nourrir.

L'illustre institution d'appartenance d'Agnès Chauveau



Figure 1 : L'entrée de Sciences Po Paris, illustration reprise par plusieurs médias.

Pour ceux des journalistes qui, sans chercher à la défendre, font preuve d'une plus grande neutralité et prudence, elle est tout autant (re)légitimée à travers ses diplômes, ses compétences ou expertises (« docteure en histoire et spécialiste de l'histoire des médias », « (...) qui traite fréquemment de l'économie et de l'impact des médias dont elle est une spécialiste », etc.). On peut y voir sans doute une forme de connivence, voire une tentative de réhabilitation (par anticipation d'une certaine manière) de la part de journalistes qui peuvent la connaître ou l'avoir connue de près, à moins qu'il ne s'agisse de distanciation ou d'ironie. Ainsi, on le voit, le discours médiatique sur le plagiaire varie aussi en fonction de la proximité ou des liens du média avec celui-ci, de la compétence qu'on lui reconnaît avant tout, ou au contraire de l'impératif d'exemplarité comme élément jugé essentiel.

Le cas de Gilles Bernheim est d'autant plus intéressant qu'il connaît un rebondissement sur son titre même d'agrégé de philosophie. Le 2 avril 2013, dans *Bibliobs*, on parle de Gilles Bernheim comme « philosophe lui aussi [en référence à Jean-François Lyotard, « victime » de Bernheim], mais surtout Grand Rabbin de France depuis 2008 ». Plus tard, en février 2015, Gilles Bernheim accorde une interview au magazine *Vanity Fair*¹². Le chapô de l'article revient sur cette prégnance : « Gilles Bernheim était une autorité écoutée et respectée au-delà de sa communauté. Jusqu'au jour où des lecteurs avertis ont découvert qu'il n'était ni agrégé de philosophie ni l'auteur de tous ses écrits. »

¹² Olivier Bouchara, « Pourquoi j'ai plagié » : les confessions de Gilles Bernheim, ancien grand rabbin de France, février 2015 (mis à jour le 09/04/2015). URL : <https://www.vanityfair.fr/pouvoir/politique/articles/olivier-bouchara-confession-gilles-bernheim-ex-grand-rabbin-de-france/24867>, consulté le 22 octobre 2018.

Concernant la prégnance des plagiaires, elle serait aussi à l'origine de tournures ironiques – témoignant d'une perte symbolique du statut social, de la réputation de l'accusé – que l'on peut parfois lire dans les traitements médiatiques. KTZG devient, ainsi, le « "Baron du copier-coller" : c'est le nouveau surnom du ministre allemand de la Défense » peut-on lire dans *20Minutes.fr* ou dans *Libération.fr*¹³, le 17 février 2011. Concernant Gilles Bernheim, avec ce jeu de mot dans *Rue89.com* : « Plagiat : pour le Grand Rabbin de France, mieux Lyotard que jamais », le site d'information ironise à propos de ses aveux tardifs en 2015.

On assiste à une forme de destruction sociale de certaines figures dont la notoriété, la réputation, le statut social, au départ, sont au moins en partie le fruit d'une médiatisation, d'une publicisation. En tant qu'énonciateurs collectifs, tenant un discours faisant par exemple de Karl-Theodor Zu Guttenberg un potentiel futur chancelier – bien qu'il ne fût jamais officiellement acte de candidature – les médias ne tardent pas à brûler les icônes d'hier. Ils fonctionnent comme autant de « lieux d'interface où se produisent et se diffusent des représentations » (Beaud, 1985 : 74) que l'acte plagiaire finit par altérer ou détruire. Le faisceau porté sur le plagiat renouvelle ainsi la figure médiatique, « remet les compteurs à zéro ».

Focalisation sur la parole performative du plagiaire

Une fois le plagiat dénoncé, le traitement médiatique débouche sur une attente discursive : l'obtention d'un acte de langage de la part de l'inculpé. Cette parole du plagiaire (ou de ses représentants) qui se fait attendre comme « réaction » sera forcément citée et reproduite. Vient le temps du *mea culpa* du plagiaire – avec circonstances atténuantes ou non – ou des explications/justifications : en établissant sa vérité sur les faits qui lui sont reprochés, il cherche alors à créer les conditions d'une réhabilitation au moins partielle de sa réputation, autrement dit de son image publique. Le plagiaire peut envisager en termes de registre discursif diverses stratégies : reconnaître, s'excuser, demander pardon, promettre... Il s'agit alors de faire bonne figure aux yeux de ses accusateurs et de l'opinion publique, en épousant un rôle conforme à leurs attentes. Tout dépend évidemment de la maîtrise qu'aura chacun des différents procédés de mise en scène à sa disposition (Goffmann, 1973), afin que la (re)présentation des faits soit la plus convaincante possible. Le plagiaire peut aussi nier, requalifier son geste (oubli, erreur), euphémiser, voire contre-attaquer – cette dernière stratégie s'avérant fort risquée face aux dispositifs numériques, nous y reviendrons.

Gilles Bernheim passe par trois phases et couvre les deux registres en contre-attaquant avant de passer aux aveux, avec néanmoins une grande distanciation vis-à-vis de ses erreurs. Sa première défense pourrait prêter à sourire avec le recul, si elle n'était pas aussi disqualifiante pour son auteur et indigne vis-à-vis du philosophe Jean-François Lyotard : le 20 mars 2013 il accuse d'abord ce dernier (Lyotard aurait repris des cours dispensés par Bernheim dans les années 1980 !), avant le 2 avril d'en rejeter la faute sur un tiers, un « nègre » (*ghost writer*). La longue confession intervient enfin, en février 2015, dans *Vanity Fair*, où à l'accusation de plagiat il répond par une histoire, une

¹³ « La chute du "Baron du copier-coller" », 17/02/2011. URL : https://www.libération.fr/planete/2011/02/17/la-chute-du-baron-du-copier-coller_715609, consulté le 22 octobre 2018.

anecdote quelque peu hallucinée, mais où il reconnaît finalement sa « faute ».

La parole de Karl-Theodor Zu Guttenberg, elle, se fait attendre et défait le performatif du jury doctoral. Dans *20minutes.fr*, le 17 février 2011, on peut lire : « Il s'est rendu jeudi soir à la chancellerie pour une discussion avec Angela Merkel qui lui a demandé quelques éclaircissements. Rien de plus n'a filtré de ces entretiens. » *L'Express.fr*, le 18 février, reprend des passages d'une conférence de presse du ministre où quelques journalistes triés sur le volet ont été invités :

Il a reconnu en le regrettant que sa thèse comportait "sans aucun doute" des fautes. Mais "ma thèse n'est pas un plagiat", s'est-il défendu, rejetant cette accusation "avec véhémence". Le jeune ministre (39 ans) a ensuite présenté "sincèrement" ses excuses à toute personne qu'il aurait pu blesser en faisant sa thèse, écrite en plus de sept ans de "façon minutieuse".

L'article de *Slate.fr*, le 19 février 2011¹⁴, s'appuyant sur le « récit très vivant » livré par la *Süddeutsche Zeitung* décrit KTZG arrivant profil bas, « les lèvres pincées », l'air grave et avouant « il y aurait eu, pendant l'élaboration de ma thèse, quelques erreurs. Et chacune d'elles me rend extrêmement malheureux. À aucun moment, je n'ai voulu dissimuler sciemment la paternité des propos », tout en insistant sur le « travail minutieux et ingrat » mené pendant sept années afin de valoriser la thèse réalisée.

Avec l'écrivain Michel Houellebecq, un autre registre est imaginé, portant sur les spécificités du "plagiat" pour un écrivain et la défense autour de l'intertextualité. On pourrait faire le parallèle avec le plagiat chez les journalistes - notamment quand ils empruntent entre autres aux écrivains - comme dans « l'affaire Joseph Macé-Scaron » (Foessel, 2011 ; Anizon, 2018). Dès l'article de *Slate*, le 1^{er} septembre 2011, l'éditeur est contacté : Flammarion « se défend de tout plagiat » et concède « de rares reprises [où] nous avons remarqué que la source n'indique pas elle-même l'identité des auteurs ». Dans l'article « Soupçons de plagiat, Michel Houellebecq répond » (dépêche AFP reprise notamment par *LePoint.fr* ou *LeFigaro.fr* le 6 septembre 2011) :

C'est peut-être juste la technique de l'insulte. Dire un très gros mot comme plagiat, même si c'est ridicule comme accusation, il en restera toujours quelque chose. [...] Ce principe de tentative de brouillage entre documents réels et fiction, beaucoup de gens l'ont déjà fait. Moi, j'ai surtout été influencé par Perec ou Borges. [...] C'est un genre de patchwork.

Sa défense apparaît habile, crédible, et elle est reprise par Hélène Maurel-Indart¹⁵, professeur de littérature française à l'université de Tours, spécialiste du plagiat : à la question « Alors Houellebecq, intertextualité ou plagiat ? », elle répond, reprenant les références de Perec et de Borges que Houellebecq cite :

Ce n'est pas du plagiat. À une époque, l'intertextualité, comme collage, prenait la forme d'allusions très érudites, pour un public qui s'amusait à reconnaître les références. On peut regretter que les allusions soient désormais plus du côté de Wikipédia que des grands

¹⁴ « Soupçons de plagiat sur Karl Theodor zu Guttenberg, le ministre allemand de la Défense ». URL : <http://www.slate.fr/lien/34473/zu-guttenberg-defense-plagiat-these-allemande>, consulté le 22 octobre 2018.

¹⁵ *20Minutes.fr*, « Houellebecq a-t-il « plagié » Wikipédia ? », 07/09/2011. URL : <https://www.20minutes.fr/culture/594222-20100907-culture-houellebecq-a-t-il-plagie-wikipedia>), consulté le 22 octobre 2018.

auteurs. Mais cela correspond bien à la démarche de Houellebecq, de refléter notre mode de pensée...

Plus largement, on peut penser que le « copier-coller » à l'ère du numérique (Péraya et Peltier, 2011), assimilé à des pratiques plagiaires si les sources ne sont pas citées, est facilité par l'accès à une profusion d'informations, par des modes de lecture de plus en plus flottants et dispersés, voire par une multiplication des intermédiaires sur internet (jouant dans des registres plus ou moins diversifiés de relayeurs, filtres et/ou correcteurs). Pour autant, les récits médiatiques restent souvent sur le registre de la mise en cause plutôt que l'explication technique.

Les dimensions symboliques de la médiatisation du plagiat

Au fil de la médiatisation et de la trivialisat ion (Jeanneret, 2014) du plagiat, de sa circulation sur différents supports, il apparaît que le plagiat n'est pas seulement une infraction textuelle ou une façon de contrevenir au principe de l'auctorialité, mais que le plagiat, exposé (pas en lui-même, à l'ombre des médias), met en jeu et fragilise des valeurs symboliques. C'est à ce titre d'ailleurs qu'il est « épinglé » par les médias. Sa mise en lumière dénonce une carence institutionnelle, fait déroger à la valeur de l'institution. L'accusation de plagiat comporte une destitution symbolique, par confrontation avec « la réalité » (comme si celle-ci pouvait altérer le symbole).

La médiatisation du plagiat met en jeu des valeurs symboliques

En fonction des figures, le méfait révélé peut avoir des répercussions différentes mais obéit à une trame symbolique similaire : celle d'une « déception » : on n'aurait pas cru cela de lui (ou d'elle). En effet, l'accusation de plagiat mine l'exemplarité attendue d'un certain statut ou d'une fonction sociale : le politicien, l'auteur (Foessel, 2011), le rabbin, la journaliste-universitaire sont dépositaires d'un pouvoir symbolique, garants de certaines valeurs – du moins on feint de le croire (pour mieux les destituer ? pour participer d'une corrosion générale de l'institution ?).

Deux questions surgissent alors dans l'enquête sur ces suspicions médiatiques de plagiat : en fonction de l'institution (et/ou du milieu) d'appartenance, quelle est l'attente que les plagiaires déçoivent ? Sur quoi portait la « confiance » publique dont ils jouissaient ? (ou dont on feint de croire qu'ils jouissaient, pour ouvrir le récit de l'aventure de leur déchéance).

Reprenons nos personnages. Pour KTZG, son image sociale est celle de l'élite au pouvoir, qui représente un corps social engagé dans un régime d'action au service de la collectivité, à la quelle il doit la vérité. Par conséquent, tel homme ne saurait mentir sans trahir. Dans *LeMonde.fr*, le 1^{er} mars 2011, cette notion de « mensonge » revient :

L'université de Bayreuth lui a retiré officiellement son titre et de nombreux universitaires se sont plaints auprès de la chancelière qui semblait cautionner un mensonge. [...] Issu d'une des plus prestigieuses et des plus riches familles du pays, "KT" avait une image d'homme indépendant et honnête, se consacrant à la politique moins par ambition que pour se mettre au service du pays. [...] Le président du Bundestag, Norbert Lammert (CDU), l'a même accusé de nuire à "la confiance dans la démocratie". [...] En Allemagne, le titre de "doktor", porté par 2 % des Allemands actifs, est, depuis plusieurs siècles, très

prisé. Figurant sur les papiers d'identité, il confère à son titulaire prestige et avancement plus rapide.

Dans *Slate.fr*, dès le 19 février 2011, on peut lire : « Le chef du groupe parlementaire Vert, Jürgen Trittin, a déclaré à son propos : “C’est la première fois que Guttenberg est confronté au problème de répondre seul de ses actes, sans pouvoir rejeter la faute sur les autres.” »

Dans le cas d’Agnès Chauveau, l’institution intervient avant que sa déchéance en acte ne soit prononcée et vient elle-même clore le traitement médiatique en se reposant précisément sur les règles de celui-ci. Dans une dépêche de l’agence France Presse (AFP) reprise par plusieurs médias, le 17 novembre 2014, on peut lire que Bruno Patino, directeur de Sciences-Po envoie un mail aux étudiants :

« Le plagiat est une affaire sérieuse en matière de journalisme », explique M. Patino dans ce mail adressé lundi aux étudiants et aux enseignants. « L’école, qui enseigne la déontologie, ne peut prendre ce genre de chose à la légère. C’est pourquoi, après en avoir parlé avec Agnès, je vais demander une évaluation indépendante des faits reprochés à notre directrice exécutive [...]. Dans l’intervalle, Agnès sera en congé de ses fonctions », conclut-il.

L’institution reprend en main l’investissement de confiance du public (Le Marec, 2007).

La confiance publique repose finalement davantage sur les diplômes et domaines d’expertise d’Agnès Chauveau. Si la faute est journalistique, la sanction sera avant tout universitaire, et dans une bien moindre mesure, le fait des médias employeurs d’Agnès Chauveau eux-mêmes. Y compris en janvier 2015, après son licenciement de Sciences-Po Paris. *Metronews.fr* fait le point avec le service communication de *France Culture* :

France culture a fait savoir que la décision prise en novembre restait la même. Voici le communiqué que la radio avait envoyé à l’époque des faits : « Agnès Chauveau, collaboratrice de France Culture depuis 1999, assure depuis septembre 2013 une chronique revue de presse médias dans *Soft Power*, émission produite par Frédéric Martel. Certains de nos confrères ont relevé dans certaines de ses chroniques des copier-coller d’extraits d’articles avec un déficit de citations de source. Nous devons à nos auditeurs de reconnaître qu’il s’agit là d’un réel manque de rigueur, aussi avons-nous décidé d’interrompre cette chronique. Agnès Chauveau reste collaboratrice de l’émission ». La radio lui maintient sa confiance en tant que professionnelle au-delà des « erreurs » commises.

Le traitement du plagiat varie en fonction des lignes éditoriales

En même temps que les médias s’affirment comme garants d’un certain intérêt public, selon les titres, la manière de traiter le plagiat peut révéler des positionnements, des enjeux et des « intérêts » sous-jacents. Deux éléments sont à prendre en considération pour comprendre cette notion d’intérêt et, plus largement, l’agencement des récits de presse. D’une part, le fait que tout récit part d’une situation en déséquilibre : il s’ouvre sur un *méfait* ou un manque initial (pour reprendre la terminologie de Vladimir Propp), et dès lors, le récit est toujours une structure en tension, qui va mettre en scène des conflits entre héros et opposants ou antihéros dans une quête qui les oppose sans cesse.

D'autre part, le fait que tout récit suppose une *intentionnalité*, une implication d'intérêts humains, que tout récit appelle la mise en avant d'acteurs qui vont porter ces tensions, les incarner. Ces traits constitutifs vont être déterminants dans l'organisation narrative des récits médiatiques (Lits, 2008, 2011).

Peut-on dès lors interpréter des intentionnalités ? Faut-il relever un intérêt spécifique à dénoncer/lancer l'affaire pour un *pure player* ? Observe-t-on des manières d'ironiser ou de coller à un contrat de lecture ? Des positionnements politiques d'acharnement ou de minimisation apparaissent-ils pendant la polémique ? Y a-t-il des effets de « champ » lors de la couverture (liens entre titres) ?

Avec le cas KTZG se pose la question d'un acharnement de la presse dans le paysage médiatique allemand. La presse française le relate ainsi. Dans *LeMonde.fr* du 1^{er} mars 2011 on relève ce constat : « Bien que soutenu par Angela Merkel et par le quotidien populaire Bild, la pression est devenue trop forte. » Dans *LExpress.fr* du 18 février 2011 :

L'un des poids lourds du gouvernement, le ministre des Finances Wolfgang Schäuble, est venu à son secours vendredi matin, et a minimisé l'affaire sur la radio allemande *Deutschlandfunk*. « Une erreur cela arrive à tout le monde », a-t-il déclaré, en évoquant une « exagération médiatique ». « Je voudrais rencontrer l'homme qui n'a jamais fait de fautes », a-t-il ajouté.

Dans *20Minutes.fr*, la veille, ce sont aussi les médias qui sont stigmatisés pour leur excès :

Jeudi matin, la presse s'était déchainée contre zu Guttenberg. La palme revenait au Financial Times Deutschland, peu suspect de dérive gauchiste, qui titrait «Freiherr von cut and paste» (Baron du copier-coller), attribuant à chaque mot une note en bas de page, ce qu'aurait omis l'aristocrate ministre dans la thèse qui lui vaut le titre de Docteur en Droit *Summa cum laude* de l'Université de Bayreuth (Bavière) depuis 2007. [...] L'affaire a éclaté mercredi dans le quotidien de centre-gauche *Süddeutsche Zeitung* (SZ).

Les médias n'accablent pas Agnès Chauveau. Au plus cherche-t-on à minimiser la faute. La couverture médiatique se veut en réalité plutôt factuelle, dans un premier temps. Seul *Arrêt sur image*, chevalier blanc du web aimant à critiquer les manquements et dérives médiatiques, aura contribué directement à la chute d'Agnès Chauveau par la dénonciation des « copier-coller » (surtout de l'absence de citations des sources). L'attitude du *Monde* est la plus symptomatique d'une position journalistique difficile à tenir face à une consœur avec laquelle le journal entretient des liens (via son partenaire *Huffington Post*). Sans évoquer pour autant un trait relevant du « journalisme de révérence » dénoncé par le *Monde Diplomatique* et Serge Halimi, on pourrait référer à la connivence entre les journalistes et les élites politiques analysée jadis par Paul Beaud dans *La Société de connivence*.

Manifestement, Agnès Chauveau symbolise ici trois sphères : journalistique (et de référence dans l'esprit de la profession), universitaire (expertise reconnue), politique (du fait de ses fonctions au sein de Sciences Po). La « plagiaire » appartient à un sérail particulier et ses intérêts ne sont pas questionnés, remis en question dans la plupart des cas, même si l'accumulation des fonctions, des cachets, et le risque de collusion d'intérêts animera plus ou moins les réseaux sociaux et la critique de certains sites d'information ultérieurement.

Quant au cas de Gilles Bernheim, un seul titre, celui de *LExpress.fr* du 11 avril 2013 résume cette intentionnalité dénoncée : « Les "pressions médiatiques" ont eu raison du Grand Rabbin Gilles Bernheim », l'expression « pressions médiatiques » étant entre guillemets car reprise d'une citation du toujours président du Consistoire central israélite de France, Joël Mergui. La chute de l'article revient sur ce « rapport de force » entre les médias et le plagiaire :

Quant à Gilles Bernheim, il espère que les prochains jours lui permettront de "se reposer", affirme Joël Mergui. "Grâce à vous, on l'espère", déclare-t-il aux médias présents, sourire en coin, espérant ainsi exorciser "les pressions médiatiques" à l'origine de la démission du Grand Rabbin.

La part du numérique dans la médiatisation du plagiat

Une analyse des phénomènes contemporains de médiatisation du plagiat ne saurait être complète si elle ne prend pas en considération le rôle crucial que jouent les dispositifs numériques auxquels sont soumis les textes soupçonnés d'être plagiaires. En effet, toute une machinerie textuelle, le plus souvent disponible sur internet, peut être mise à contribution pour « établir » ou « corroborer » divers types de plagiat à travers les médias. Au-delà des logiques discursives et symboliques qui caractérisent les traitements médiatiques étudiés, il convient donc d'incorporer à notre analyse une dimension supplémentaire, liée aux techniques informatiques et aux imaginaires qu'elle convoque. Cette dimension analytique dépasse la généralisation de l'usage de « logiciels anti-plagiat » à caractère « dissuasif » (Simonnot, 2014). Sur les réseaux, en amont ou en aval d'un plagiat, il est possible d'étudier comment la médiatisation nous révèle des « coulisses » informatiques ou s'appuie sur elles. Divers dispositifs numériques sont alors mobilisés à travers les médias à de fins argumentatives d'objectivation, d'exposition ou de mobilisation autour des plagiat.

Les médiations informatiques jouent un rôle d'arguments préfabriqués

Dans les articles étudiés, la part du numérique se manifeste en premier lieu à travers une panoplie de médiations informatiques, pouvant être mobilisés par les journalistes comme outils de vérification ou de contrôle anti-plagiat. Dispositifs d'écriture collaborative, moteurs de recherche et logiciels de détection sont appelés à jouer un rôle dans la fabrication d'arguments concrets sur la nature du texte plagiaire : qu'a-t-on plagié au juste ? Dans quelle mesure peut-on prouver et évaluer l'ampleur du plagiat ? Les réponses à ces questions requièrent souvent les performances d'une informatique textuelle mise au service de l'étayage des évidences de plagiat médiatisés.

Dans le cas de l'ex ministre allemand de la Défense Karl-Theodor zu Guttenberg, ce sont les initiatives numériques qui tracent les contours du plagiat et fournissent aux journalistes des données factuelles. Ainsi, dans *Slate.fr*, le 19 février 2011, on peut lire :

Sa thèse de droit de 475 pages, soutenue en 2006 alors qu'il était député au Bundestag, serait truffée de copiés-collés. Il aurait recopié mot pour mot les propos de dizaines de journalistes, d'essayistes et de chercheurs ; des blogueurs recensent jusqu'à 75 passages volés.

À l'origine de ces quantifications du plagiat de zu Guttenberg, se trouve une médiation informatique particulière, citée deux jours plus tôt (le 17/2/2011) dans un article de *20minutes.fr*. Au détour d'un lien hypertextuel le site médiatique pointe vers la source de la "Chasse au plagiat" que les blogueurs allemands ont lancée auprès des internautes : http://de.guttenplag.wikia.com/wiki/GuttenPlag_Wiki. Nommé GuttenPlag, ce dispositif de type wiki est présenté comme un outil de « documentation collaborative du plagiat » et d'« examen critique » *ad hoc*. Sur le plan techno-sémiotique et rhétorique, trois observations s'imposent : d'emblée, l'écriture collective du wiki (Wikia) fait l'objet d'une appropriation comme mécanisme de dénonciation anti-plagiat ; pour ce faire, le dispositif opère une quantification et une spatialisation du texte plagié, affichant les volumes de fragments illicites (en noir et en rouge) ; dans ce cadre, les chiffres affichés par cette « volumétrie » vont être repris comme arguments quantitatifs prêts à l'emploi par d'autres médias (sans d'ailleurs être toujours crédités...). Il convient d'observer que ce lien vers le wiki GuttenPlag nous permet de découvrir le titre de la thèse de « KTZG », ce qui contraste avec l'indifférence thématique du traitement français : nombre de lecteurs français ne sauront peut-être jamais le titre de la thèse ou son sujet... C'est le rôle social du plagiaire qui intéresse les médias nationaux, pas la problématique « constitutionnelle » sur laquelle reposait son texte.

Le dispositif wiki *GuttenPlag*

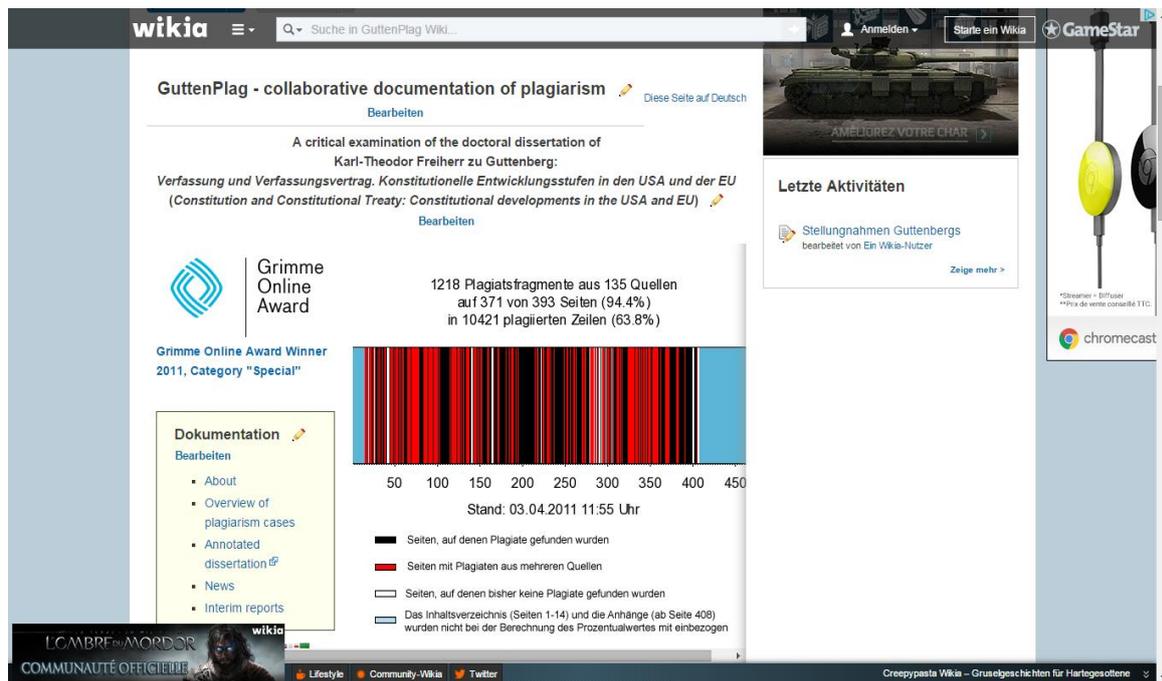


Figure 2. Logiciel consacré au repérage du plagiat cité par *20Minutes.fr* (17/2/2011), URL : http://de.guttenplag.wikia.com/wiki/GuttenPlag_Wiki (consulté le 1/2/2015).

Dans le cas de l'écrivain Michel Houellebecq, la détection du copier-coller relève d'opérations d'enquête textuelles accomplies via Google. Vincent Glad (auteur de la révélation sur *Slate.fr*) achève son article en mentionnant le copier-coller de la notice

descriptive d'un hôtel d'Arles, reprise par Houellebecq. La dénonciation du plagiat houellebecquien se fait, adresse URL et capture d'écran à l'appui, grâce aux trouvailles du moteur de recherche. Cet apport de l'informatique en réseau, devenue l'adjuvant argumentatif du travail journalistique, est à l'origine de cet éloge de Glad, énoncé au moment où il présente à ses lecteurs les fragments probatoires de sa documentation : « [...] comme on peut le voir ici grâce à la magie du plus bel instrument anti-plagiat de tous les temps, Google » (*Slate.fr*, le 2/9/2010). Par-delà la médiation de Google, il convient d'observer que d'autres passages de l'article en question font allusion à *Wikipédia*, dont le moteur de recherche interne permet de documenter trois « descriptions » plagiées à partir de versions anciennes des entrées consacrées à « Frédéric Nihous », la « Mouche domestique » et « Beauvais ». D'où le rappel du journaliste sur les règles citationnelles que le romancier a transgressées : « Wikipédia a beau être publiée sous licence libre, les reprises de l'encyclopédie n'en demeurent pas moins soumises à des règles strictes, celles de la licence Creative Commons CC-BY-SA. » (*Ibid.*).

Enfin, dans le cas d'Agnès Chauveau, le rôle des médiations informatiques mobilisées est d'un autre ordre : il révèle les problèmes de l'adaptation d'une chronique radiophonique (lue sur France Culture selon les codes d'une oralité débarrassée de certaines obligations propres à l'écrit) aux normes textuelles d'une publication dérivée (une écriture numérique requérant l'appareillage textuel des citations, des notes de bas de page, des liens vers des sites et articles, etc.). Dans ce contexte multimodal, la détection du plagiat dépend d'un concours de circonstances subordonnées à des opérations de transcription, puis la preuve irréfutable apportée par un logiciel : "*Plagiarism Checker*". Cité par *Arrêt sur Images*, et accessible à l'adresse <https://smallseotools.com/plagiarism-checker/>, ce logiciel en ligne n'a pas *a priori* vocation à vérifier les plagiats dans une perspective éthique ou auctoriale conventionnelle : « normalement [il est] destiné à optimiser son référencement en vérifiant que ses textes ne sont pas déjà publiés ailleurs » (*ArretSurImages.net*, le 16/11/2014). Il convient donc d'observer que la médiation informatique fait ainsi l'objet d'un détournement ponctuel qui transforme l'outil de référencement (SEO) en dispositif de vérification déontologique. D'un point de vue argumentatif, *Plagiarism Checker* fournit au journaliste enquêteur les arguments quantitatifs qui objectivent les plagiats de Chauveau, et une palette lexicale qui glisse du registre de la documentation vers celui du test :

Évidemment, en testant le texte de chaque chronique, l'outil trouve d'abord comme source le *Huffington Post*, qui reprend chacun des scripts d'Agnès Chauveau quelques jours après le passage sur France Culture. Mais sur près de la moitié de ses 20 chroniques que nous avons testées, au moins une phrase (et le plus souvent deux ou trois) a été reprise telle quelle d'une source... (*ArretSurImages.net*, le 16/11/2014).

L'écran comme espace de mise en visibilité de l'arsenal de la preuve du plagiat

En fonction des cas, la dénonciation médiatique du plagiaire peut adopter des formes variées. En termes de traitement, les médias opèrent une mise en visibilité qui peut paradoxalement se désintéresser du détail des matières plagiées ou, au contraire, bâtir un arsenal probatoire illustré et détaillé. Le premier cas de figure correspond par

exemple à la manière dont on traite les preuves du plagiat de K.T. zu Guttenberg. Dans la continuité des données fournies par le wiki GuttenPlag, les articles tendent à montrer l'étendue du plagiat en mettant en valeur les sources des éléments plagiés, souvent retrouvées via Internet :

La professeur de science politique qui est l'auteur des pages identifiées par le SZ, Barbara Zehnpfennig, réclamait jeudi que le ministre soit déchu de son titre de docteur. « Je suis stupéfaite que quelqu'un puisse faire quelque chose d'aussi flagrant », a-t-elle commenté. (*20Minutes*, le 17/2/2011) ; « Il est en effet accusé d'avoir recopié, dans une thèse écrite de sa main, des extraits de plus d'une trentaine de publications diverses, de l'ouvrage savant jusqu'au site internet de l'ambassade des Etats-Unis. » (*L'Express*, 18/2/2011) ; « Le ministre aurait repris le contenu des travaux d'un jeune étudiant en droit, rendu anonyme et posté sur internet par son professeur en guise d'exemple de devoir réussi. [...] » (*Slate*, 19/2/2011).

Privilégiée peut-être pour des raisons linguistiques, cette insistance sur la mise en visibilité de « victimes » lésées contraste avec celle qui devient la modalité dominante de médiatisation du plagiat en régime numérique : la fabrication de diptyques exposant côte à côte un texte plagiaire et une source plagiée.

Diptyque confrontant la « version Houellebecquienne » à la « version Wikipédia » d'un « Portrait de Frédéric Nihous »

Portrait de Frédéric Nihous

- version Houellebecq

Né en 1967 à Valenciennes, Frédéric Nihous avait reçu à l'âge de quatorze ans son premier fusil, offert par son père pour son BEPC. Titulaire d'un DEA de droit économique international et communautaire, ainsi que d'un DEA de défense nationale et sécurité européenne, il avait enseigné le droit administratif à la faculté de Cambrai ; il était en outre président de l'Association des chasseurs de pigeons et d'oiseaux de passage du Nord. En 1988, il avait terminé premier d'un tournoi de pêche organisé dans l'Hérault en pêchant une carpe nakin de 7,256 kilogrammes.

- version Wikipedia au 30 août 2009

Le père de Frédéric Nihous était dentiste, son grand-père paternel, pharmacien, était gaulliste et son grand-père maternel, mineur d'origine polonaise, était communiste². En 1981, il obtient son premier fusil offert par son père pour son BEPC². Il est président de l'Association des chasseurs de pigeons et d'oiseaux de passage du Nord. En 1988, il termine 1^{er} du tournoi de pêche de l'Hérault en pêchant une carpe nakin de 7,256 kg.

Il est titulaire d'un DEA en droit économique international et communautaire et d'un DEA en défense nationale et sécurité européenne. Il enseigne en travaux dirigés le droit administratif à la fac de droit à Cambrai puis est nommé agent de développement dans plusieurs collectivités territoriales du Nord.

Figure 3 : *Slate.fr*, le 2/9/2010.

Dans une perspective qui se veut probatoire, la médiatisation des plagiats de Houellebecq et de Chauveau illustre bien ce style particulier de mise en visibilité : les articles s'appuient en grande partie sur le recours à des mises en diptyque des séquences textuelles concernées. Cela permet de montrer et de contraster le « méfait » opéré sur des textualités numériques détournées. Il s'agit donc d'une modalité susceptible de confronter « cliniquement » la production du plagiaire à ses sources retrouvées via internet. Deux variantes spécifiques peuvent être commentées au sujet de ces mises en visibilité du plagiat sous forme de diptyques. En premier lieu, par rapport au roman de Houellebecq, le travail du journaliste Vincent Glad est censé apporter la preuve visuelle des « copier-coller » de l'écrivain. Pour ce faire, deux ressources sont mobilisées : quatre paires de captures d'écran des « versions » plagiées et des « versions » originales, juxtaposées et accompagnées de liens hypertextes pointant vers les sources de ces dernières. De la sorte, la posture du journaliste à propos de Houellebecq oscille entre l'« instruction » du dossier en amont et la présentation des « preuves » en aval, sous-entendant l'idée d'une sanction publique émanant du public des lecteurs du site, notamment lorsqu'il écrit : « On vous laisse juge avec ces fac-similés » (*Slate.fr*, le 2/9/2010). En second lieu, le cas d'Agnès Chauveau permet d'illustrer une autre variante de ces mises en diptyque des textes plagiés. En effet, le traitement qu'effectue *ArrêtSurImages* (le 16/11/2014) s'accompagne de son propre choix d'évidences visuelles pour construire la figure de la « serial copieuse ». L'exposition de ces preuves en images place une fois de plus l'énonciateur médiatique dans le rôle de rapporteur des éléments à charge, enrichis cette fois-ci d'un traitement sémiotique particulier : le surlignage des passages plagiés. Entre les correspondances du texte publié sur le *Huffington Post* et celui publié sur *Arrêt sur Images*, sur fond jaune ou saumon, des séquences intertextuelles entières sont tout à coup frappées d'infamie. Ainsi, en régime numérique, ces diptyques colorés – qui rappellent par ailleurs le travail iconographique de Jean-Noël Darde dans son *Archéologie du Copier-Coller* et dialoguent avec les bonnes pratiques de Michelle Bergadaà¹⁶ – deviennent des éléments probatoires habituels : la dénonciation médiatique du plagiat finit ainsi par inspirer une « image du texte » (Souchier, 1998) devenue stéréotypique, caractérisée par la juxtaposition de deux captures d'écran aux correspondances chromatiques « stabilobossées » (i.e. surlignées) ; plus que de faire lire, il s'agit de *faire voir* la faute, d'éditorialiser le plagiat pour le rendre visible et même voyant. Pris dans son spectacle de la monstration sur écran, le plagiat se prête bien à ces traitements graphiques qui prétendent recréer sous nos yeux les coulisses apparentes des opérations textuelles illicites.

¹⁶ Dans sa lettre du 24/11/2014, M. Bergadaà salue le travail du journaliste d'*Arrêt sur Images* car au fil des diptyques en couleurs « son auteur ne cherche pas à quantifier le comportement plagieur, mais à le qualifier. Il utilise 3 catégories : 1. La reprise de phrases entières, sans aucune mention de leur origine ? 2. Le média est cité, mais pas l'article ? 3. L'article est cité... mais un peu trop de copié/collé ». URL : <http://responsable.unige.ch/top/les-cas-ecole/duplicate-of-dispositifs-journalistiques1.html>, consulté le 22 octobre 2018.

Diptyque coloriant les intertextes plagiaires d'un article d'Agnès Chauveau



Figure 4 : ArrêtSurlimages, le 16/11/2014.

La médiatisation du plagiat embrigade lecteurs et internautes

Force est de constater que, bien au-delà des journalistes, certains plagiats médiatisés sur les réseaux prennent de l'ampleur ou gagnent en précision en mobilisant des internautes. Cette dynamique « collaborative » obéit non seulement aux rhétoriques habituelles du web contemporain (Gomez-Mejia, 2016) : il ne s'agit pas simplement de « crowdsourcer » le travail de vérification textuelle en faisant travailler des internautes bénévoles ; il s'agit en même temps de confirmer la portée collective d'un cas médiatisé. Dès lors qu'on a tendance à imaginer internet comme espace d'expression d'un contre-pouvoir, les dénonciations participatives qui émergent en son sein peuvent jouir de la légitimation d'un certain caractère authentique (*grassroots*) attribué à l'initiative des internautes eux-mêmes.

C'est dans cette perspective qu'il faut interpréter le lancement de l'initiative GutenPlag en Allemagne, transportée par les rhétoriques collaboratives du format wiki, entraînant elle-même une spirale d'attention médiatique. Le 17 février 2011, *20Minutes.fr* détaille les investigations transformées en entreprise collective :

Depuis, nombre de journaux ont enquêté et l'hebdomadaire *Der Spiegel* a par exemple trouvé des dizaines de pages qui seraient directement empruntées à diverses publications, sans crédit. Une « chasse au plagiat » est ouverte sur le Web, où un universitaire demande aux internautes leur coopération pour décortiquer la thèse.

LeMonde.fr, le 1er mars 2011, ajoute : « Un juriste, relayé par d'innombrables internautes, a en effet démontré que les deux-tiers de sa thèse de droit public présentée en 2006, étaient constitués d'"emprunts" à d'autres travaux auxquels l'auteur ne faisait pourtant aucunement référence ». L'expression « Chasse au plagiat » et le fonctionnement par relais d'internautes entre universitaires, journalistes et blogueurs sont caractéristiques de la démarche réticulaire.

Dans le cas de Houellebecq, c'est aussi autour d'un blogueur qu'une cause collective émerge au-delà du plagiat houellebecquien : la dénonciation de l'auteur fournit l'occasion de lancer un débat sur les réseaux autour du *copyright* et de la licence *Creative Commons*. En ce sens, quelques semaines après la « polémique », Flammarion attaque le blog de Florent Gallaire qui a mis gratuitement en ligne l'ouvrage¹⁷, soulignant les principes liés à l'utilisation des contenus sous licence libre *Creative Commons* (ce qu'étaient les notices *Wikipédia*), d'après le site *Rue89* le 25 novembre 2010. Sous la pression, ce blogueur "justicier" retirera la version numérique de l'ouvrage (mais cette dernière aura eu le temps d'être partagée et de se retrouver sous d'autres plateformes, ce qui conduira Flammarion à avancer la sortie de sa propre édition numérique de *La Carte et le Territoire*). Le 30 novembre 2010, *LePoint.fr* commente l'affaire : « Du côté de chez Flammarion, on sait que cela fait quelque temps que quatre ou cinq blogs proposent le livre en version pirate ». De la sorte, une fois le plagiat établi, la mise en circulation du texte plagiaire peut devenir à son tour un geste de dénonciation répliquable par un collectif, se répandre sous l'impulsion des dynamiques participatives qui animent les réseaux.

Conclusion

Le cheminement analytique et citationnel à travers les discours médiatiques en ligne sur le plagiat entre 2010 et 2015 fait donc apparaître une forme narrative type, une centration sur l'atteinte au symbolique, et la mobilisation de dispositifs numériques, qui « font preuve », visuellement, et assurent la cohésion d'un collectif dénonciateur, que les médias relayent. L'analyse du traitement médiatique opéré par plusieurs sites informationnels numériques « pure players » et sur le site de journaux et *news magazines* en ligne des affaires concernant le rabbin et philosophe Gilles Bernheim, l'homme politique allemand Karl Theodor zu Guttenberg, la journaliste et universitaire Agnès Chauveau, et l'écrivain Michel Houellebecq, montre que le fil narratif suit et construit trois étapes : la dénonciation, la réaction, la sanction. Le plagiat dans les médias apparaît donc comme un récit séquencé. Toutefois, l'analyse montre que le traitement des figures plagiaires est construit en fonction de la prégnance de celle-ci dans l'espace culturel et social, et varie suivant la position de la personne publique incriminée. L'appartenance institutionnelle est toujours donnée. Lorsque la supposée plagiaire est journaliste, le propos se fait plus pondéré dans les médias. Apparaît également une nette focalisation sur la parole performative du plagiaire : on attend de celui-ci des mots, une excuse, une reconnaissance, soit une communion avec la stupéfaction sociale médiatiquement activée, un accord dans le dire de la faute, soit une confession publique (qui ouvrira, dans une culture marquée par les traces du

¹⁷ URL : https://www.lepoint.fr/culture/polemique-le-dernier-houellebecq-gratuit-sur-le-net-26-11-2010-1267533_3.php, consulté le 22 octobre 2018.

christianisme latin, sur une absolution ?). C'est en effet une dimension symbolique qui est en jeu dans cette médiatisation du plagiat : la littérature et l'édition, la sincérité du politique, la qualité morale et la franchise du religieux, la déontologie de la journaliste et de l'universitaire vacillent de ces fautes supposées. À travers elles, ce sont ces institutions qui sont potentiellement atteintes. Au départ, les institutions sont investies de confiance, et le drame est que, preuve en est, on ne saurait s'y fier. Toutefois, le traitement du plagiat varie en fonction des lignes éditoriales, entre acharnement et protection.

L'investigation de ces articles de presse fait également apparaître une macrostructure informationnelle, investigatrice et probative derrière l'appareil médiatique : le dispositif numérique en ce qu'il aide à l'enquête (par les applications de recherche de la présence de chaînes de caractères identiques), rassemble les données et les met en visibilité partagée, fournit la preuve (visuelle, par comparaison surlignée), assemble des collectifs dénonciateurs-travailleurs, acharnés à démontrer l'imposture, digit à l'appui. Le numérique joue donc un rôle dans la médiatisation du plagiat, à la fois en détectant celui-ci, et en endossant le rôle du héros révélateur. Que ferions-nous sans la technique ? semblent dire alors les médias. Le numérique apparaît comme producteur de vérité. Il autorise la dénonciation morale. Les réseaux sociaux et articles de presse sont désormais emplis de ces « preuves » numériques (captures d'écrans, copies de *tweets*, etc.) qui figent la parole mieux que les « parole gelées » chères à Rabelais. Les médiations informatiques jouent donc un rôle d'arguments techniquement pré-fabriqués, tandis que l'écran apparaît comme espace de mise en visibilité de l'arsenal de la preuve du plagiat, notamment par les jeux de couleurs et de rapprochement des textes, offrant au lecteur le plaisir d'être un détective, qui conclut à la faute (avec l'aide du journaliste). Au passage, la médiatisation du plagiat embrigade lecteurs et internautes par la contribution rendue possible à la détection du plagiat. Le plagiat est donc affaire médiatique, et, par définition, de mise en visibilité, techniquement assistée, et non seulement d'écriture. La publicisation médiatique du plagiat en fait donc une affaire de société qui fait exister ses valeurs supposées par l'annonce de leur transgression et valorise médias et journalisme comme processus intransigeant de vérité.

Références bibliographiques

- ANIZON E. 2011. « Le plagiat pratique honteuse, mais contagieuse du journalisme ? » dans *Télérama* (29 novembre).
- BEAUD P. 1985. Médias, médiations et médiateurs dans la société industrielle, thèse de Doctorat de Lettres et Sciences Humaines (Sciences de l'Information), Université de Grenoble 3, tome 1.
- BEAUD P. 1992. *La société de connivence, Media, médiations et classes sociales*. Aubier. Paris.
- BERGADAA M. 2014. « Dispositifs journalistiques » dans *Responsable*, lettre 59 du 24 novembre. URL : <http://responsable.unige.ch/top/les-cas-ecole/duplicate-of-dispositifs-journalistiques1.html>, consulté le 22 octobre 2018.
- BETTIG R. V. 1996. *Copyrighting Culture. The Political Economy of Intellectual Property*. Westview Press. Boulder.
- CHARAUDEAU P. 2003. « Les médias, un manipulateur manipulé », dans *La manipulation à la française*. Paris. Economica. URL: <http://www.patrick-charaudeau.com/Les-medias-un-manipulateur.html>, consulté le 22 octobre 2018.

- CHARAUDEAU P. 2000. « L'événement dans le contrat médiatique » dans *La télévision de l'événement, Dossiers de l'audiovisuel*, n°91. La Documentation française. Paris. <http://www.patrick-charaudeau.com/L-evenement-dans-le-contrat.html>, consulté le 22 octobre 2018.
- DOUYERE D. 2012. « Le plagiat à l'université : un "aveuglement organisationnel" ? », dans Guglielmi Gilles J., Koubi Geneviève (dir.). *Le Plagiat de la recherche scientifique*. Lextenso, LGDJ. Paris. p. 105-115.
- FOESSEL M. 2011. « Le plagiat à l'heure de l'internet et des auteurs sans œuvre », dans *Esprit*, n° 10, p. 9-12.
- GOFFMAN E. 1973. *La Mise en scène de la vie quotidienne*, t. 1 *La Présentation de soi*. Minuit. Paris.
- GOMEZ-MEJIA G. 2016. *Les Fabriques de soi ? Identité et Industrie sur le web*. MkF. Paris.
- JEANNERET Y. 2014. *Critique de la trivialité*. Non standard. Le Havre.
- KOTOWSKA K. 2012. "La polémique médiatique – le cas Darrieussecq", dans *Romanica Silesiana*, n° 7. p. 269-278.
- LE MAREC J. 2007. *Publics et musées : la confiance éprouvée*. L'Harmattan. Paris.
- LITS M. 2008. *Du récit au récit médiatique*. De Boeck Université. Bruxelles.
- MARION P. 1997. « Narratologie médiatique et médiagenie des récits », dans *Recherches en communication*. n°7, p. 61-87.
- MATHIEN M., PELISSIER N., RIEFFEL R. 2001. « Avant-propos : figures du journalisme, critique d'un imaginaire professionnel », dans *Quaderni*, n°45. p. 49-52. URL : www.persee.fr/doc/quad_0987-1381_2001_num_45_1_1496, consulté le 22 octobre 2018.
- OFFENSTADT N., VAN DAMME (dir.). 2007. *Affaires, scandales et grandes causes : de Socrate à Pinochet*. Stock, Paris.
- OLIVESI S. (dir.). 2013. *Sciences de l'information et de la communication : objets, savoirs, disciplines*. PUG, Grenoble.
- OLLIVIER B. 2007. *Les Sciences de la communication : théorie et acquis*. Colin. Paris.
- PÉRAYA D., PELTIER C. 2011. « Mésusages informationnels et plagiat : réflexions autour de quelques effets secondaires du Web 2.0 », dans *Cahiers de la documentation / Bladen voor documentatie*, n°2, p. 56-65.
- SIMONNOT B. 2014. « Le plagiat universitaire, seulement une question d'éthique ? » dans *Questions de communication*, n°26. p. 219-233.
- SOUCHIER E. 1998. « L'image du texte pour une théorie de l'énonciation éditoriale » dans *Les cahiers de médiologie*, vol. 6, n°2. p. 137-145.